



Nevers, le 29 janvier 2019

Objet : Challenge 2019 de la Commune La Plus Sportive

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le sport est reconnu par tous comme indispensable à l'éducation des jeunes. Il représente également un facteur important d'animation pour la cité. Il contribue enfin au maintien de la santé. Votre équipe et vous-même œuvrez pour que le sport occupe, dans votre commune, la place qui doit être la sienne.

Afin de mettre en valeur l'engagement que tous les Maires des communes de Bourgogne-Franche-Comté manifestent pour le sport, ainsi que le soutien qu'ils apportent aux responsables des clubs de leur commune, le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté organise, en partenariat avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs des huit départements, la cinquième édition du Challenge de la Commune La Plus Sportive de Bourgogne-Franche-Comté.

Les communes concernées sont celles disposant d'au moins 5 équipements sportifs<sup>1</sup>.

Catégorie 1 : les communes de moins de 3000 habitants (au niveau départemental)

Catégorie 2 : les communes de 3000 à moins de 9000 habitants (au niveau départemental)

Catégorie 3 : les communes de plus de 9000 habitants (au niveau régional).

Je serais très heureux que votre commune participe à ce challenge et je vous invite donc à consulter le règlement ci-joint et à nous le retourner avec le coupon d'engagement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président

Roger ROUSSAT

PJ : - Le règlement du challenge de la Commune La Plus Sportive 2019  
- Un coupon d'engagement

---

<sup>1</sup> Pour connaître le nombre d'équipements dont dispose votre commune, vous pouvez consulter le site internet du Recensement des Equipements Sportifs du Ministère des Sports <http://www.res.sports.gouv.fr/>